

Peut-on faire gagner un million d'heures par jour aux Français ?

Tout en baissant considérablement leur empreinte environnementale ?
en améliorant la qualité de la vie ?
en renforçant la performance des organisations ?

e-Activités et développement durable



Ce projet est co-financé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de développement régional.



La question posée

En France, le temps moyen consacré quotidiennement au transport pendulaire (domicile - travail) dépasse les 90 minutes.

La question est très simple : **peut-on considérer que sur ce temps moyen, une heure est en trop pour un million de personnes ?**

Un million d'heures par jour qui pourraient être consacrées au progrès social, à l'éducation et à la culture, à la socialisation, à sa santé, à la solidarité, et **au développement durable des territoires...**



INTRODUCTION

Développement durable, économie de la connaissance, globalisation.

La ville de Londres a pu baisser considérablement les émissions de carbone générées par les transports urbains : pilotage de la mobilité, contrôle du péage urbain, information des usagers des transports publics (Oyster Card)...



L'empreinte environnementale globale de l'humanité est supérieure à la capacité de la terre à se régénérer. **Nous ne vivons plus sur les dividendes de la nature, mais nous entamons chaque jour son capital naturel.** Parallèlement, la démographie augmente, essentiellement dans les villes, et particulièrement au sein des populations déjà en difficultés sociale, sanitaire ou culturelle.

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication, (TIC) provoque des changements économiques et sociaux profonds, qui peuvent se mettre au service du développement durable.

Si l'on relie ces évolutions fondamentales dans le contexte d'un monde global, c'est une nouvelle vision de la société qui se définit. Toutes les activités professionnelles ou non, sont connectées, utilisent des technologies cognitives. Le télétravail devient **e-Activités**.

La situation évolue très vite, et avec elle s'accroît la nécessité d'adapter l'organisation de nos territoires.

Les collectivités territoriales s'engagent, agissent. De nombreux maires européens ont ainsi signé la « Convention des maires » pour tenir, et même accélérer les objectifs européens sur l'énergie : 20% des émissions de carbone en moins en 2020.

Les acteurs économiques, ayant compris que les dimensions environnementale, économique et **de création de valeurs** commencent à s'impliquer sur la question des relations entre les technologies de l'information et le développement durable.

La compréhension de ces sujets est un enjeu important pour tout acteur économique, pour tout élu et technicien en responsabilité dans les territoires. C'est principalement une question d'éducation et de formation.

Les co-signataires du présent document en sont convaincus, et ont décidé d'ouvrir le débat sur e-Activités et développement durable.

Plus de 50% des Européens sont désormais des citadins, ils seront 80% en 2020.

Un rapport de l'OCDE (2006) rappelle qu'il reste des obstacles au développement du télétravail, notamment du fait de structures d'organisation ou de cultures rigides ou du fait de manque d'infrastructures.

Le rapport souligne aussi le lien entre télétravail et réseaux à haut débit : les entreprises disposant de liaisons Internet haut débit offrent deux fois plus de possibilités de télétravail que les autres.

Progrès environnementaux

Le télétravail a toujours eu pour premier objectif de réduire les déplacements des professionnels tout en accroissant leur autonomie économique et sociale.

De nouveaux arguments jouent en sa faveur : réduction des émissions de CO₂, objectif environnemental global. Il a toute sa place au sein des Agendas21 et des plans climat, de toutes les actions de développement durable sur les territoires.

L'urbanisation croissante a conduit à l'extension de banlieues, des zones pavillonnaires situées loin des zones d'activités économiques tertiaires : centres villes ou quartiers d'affaires (La Défense). Des millions d'actifs utilisent encore la voiture individuelle, par habitude ou du fait d'une qualité de service insuffisante des transports en commun, pour se rendre sur leur lieu de travail.

C'est d'autant plus important que l'entreprise s'ouvre et se mondialise dans des démarches nécessaires de co-innovation, de co-design, de développement de services de plus en plus proches des clients, de marketing étendu qui conduiront naturellement à l'éclatement géographique et institutionnel des talents et des ressources.

Au-delà de l'impact sur la qualité de vie et la santé, et des risques d'accidents, chacun doit avoir une facilité d'accès rapide à son lieu de travail et aux activités sociales, civiques et culturelles.



ENJEUX SOCIÉTAUX DES E-ACTIVITÉS : VERS UNE NOUVELLE ASPIRATION SOCIALE ?

Réglementation

En juillet 2002, les partenaires sociaux européens ont signé un accord sur le télétravail, le premier du genre. L'accord étendait les mêmes protections sociales aux télétravailleurs que celles garanties aux travailleurs classiques en bureau. Le 19 juillet 2005, les partenaires sociaux ont conclu en France un accord transposant l'accord européen, en le précisant. L'accord est donc applicable de plein droit à la plupart des entreprises françaises. Il étend le champ d'application de l'accord en incluant les télétravailleurs nomades. Le télétravail a été ainsi défini en 2008 dans le droit français : « Le télétravail est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail et dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière ». Le caractère volontaire du télétravail est réaffirmé.

Avec l'essor des nouvelles technologies à la fin des années 1990, le télétravail a suscité beaucoup d'espoirs, vite déçus en France, du fait de la réticence des entreprises à l'adopter pour des questions d'ordre culturel et de management.

Encore aujourd'hui, il reste difficile pour un chef d'entreprise d'accepter que son personnel ne soit pas visible et à disposition. Le passage aux e-Activités implique pour beaucoup un changement des mentalités, une remise en cause des principes même de structure et de circulation de l'information dans les organisations. Les syndicats eux-mêmes ont parfois des difficultés à évoluer, à accepter une structure plus éclatée, donc plus virtuelle. Ils affirment régulièrement leur soutien au télétravail, en insistant sur le fait qu'il doit être accepté individuellement par le travailleur concerné.

La perte d'identification à son entreprise telle qu'elle fonctionnait au 20^e siècle est moins liée à l'usage du télétravail qu'à une évolution sociale où l'on ne fait plus carrière dans une seule société, où chacun exprime des choix de vie plus individualisés. Le bilan global en termes d'efficacité et de performance n'est par forcément négatif.

Les entreprises veulent optimiser les ressources en les mutualisant. Les nouvelles générations inventent et proposent de nouvelles approches s'appuyant sur la puissance d'internet et des outils du numérique.

C'est aussi une question d'habitudes et de génération. Chacun d'entre nous téléphone, échange de l'information par voix numérique... parfois même si l'interlocuteur est installé à quelques mètres. **Ces modes de travail ne peuvent que se développer** : réunions virtuelles, gestion de l'information, échange de biens virtuels, outils collaboratifs.

Les e-Activités ne sont pas une solution miracle mais plutôt un accompagnement de la révolution globale, économique, environnementale et sociale en cours. Leur déploiement n'a de sens que dans le cadre d'une politique globale de ressources humaines et de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) claire et partagée.





Les avantages sociaux du télétravail

Le salarié peut lui-même organiser son temps, contrôler ses horaires et être plus autonome. Ainsi, il peut trouver le juste équilibre entre sa vie familiale et professionnelle.

La limitation des déplacements, permet de passer moins de temps dans les transports, de réduire les dépenses, de consacrer plus de temps à ses loisirs et de garder un lieu d'habitation qui peut être éloigné de l'entreprise. Les 90 minutes consacrées au transport pendulaire manquent particulièrement à la vie familiale, à l'éducation des enfants, mais aussi pour l'engagement dans la vie de la cité...

Les impacts sanitaires des transports, ne serait-ce que les conséquences des accidents de voiture sur les arrêts de travail, sont loin d'être négligeables.

Les e-Activités comme facteur d'insertion : l'e-Inclusion

Le télétravail favorise l'accessibilité au travail des personnes handicapées et en grandes difficultés. Certaines réglementations obligent aussi les administrations à employer du personnel handicapé, afin de favoriser leur réinsertion dans la vie active. Cette disposition a contribué au développement du télétravail à domicile.

Cela représente d'importantes perspectives d'emplois dans des secteurs nouveaux pour les personnes à mobilité réduite. Il leur permet d'accéder à des métiers avec des niveaux de qualification élevés. Le télétravail peut s'effectuer, soit dans des télécentres adaptés, soit à domicile, ou au sein de nouvelles formes de coopérative (comme les télécottages). Le télécentre peut évoluer vers le télécottage en s'enrichissant de services à la personne et d'accès à des services publics. En outre, il peut fournir à ses adhérents des services sociaux : espace de rencontre, site de formation et de services, point de recherche d'emplois, garderie pour enfants. Un lien peut aussi être fait avec les espaces publics numériques et les cyberbases, dont l'objet est justement l'e-Inclusion et l'initiation du plus grand nombre aux civilisations numériques.

Télécottage : c'est un télécentre enrichi d'une large dimension sociale, de services à la personne et d'accès aux services publics. Né en Suède, il s'est ensuite étendu à d'autres pays comme le Royaume Uni. Il facilite aux résidents proches l'accès aux nouvelles technologies, à l'apprentissage, au travail etc. Il fournit également des services sociaux : espace de rencontre, lieux de travail et de service, point de recherche d'emploi, garderie pour enfants.

D'après Wikipedia, les nouveaux télétravailleurs aux Etats-Unis évitent collectivement 246 millions de km par an. Par ailleurs, le temps gagné représenterait pour chacun d'eux l'équivalent de 5 semaines de temps libre chaque année.



ENJEUX ÉCONOMIQUES : DIMINUTIONS DES COÛTS ET CREATION DE VALEURS

Les e-Activités sont un nouvel enjeu économique qui fait appel à de nouveaux modèles partagés, plus participatifs, plus collaboratifs. C'est une démarche nouvelle qui demande coopération, échange d'information et formation. De nombreux coûts peuvent être évités, en complément du principal avantage qui est l'amélioration de la productivité et de l'efficacité collective des organisations.

Réduction des frais généraux

Les frais généraux (les charges non directement liées aux produits et services vendus par l'entreprise) peuvent représenter de 20 à 40 % des achats et jusqu'à 25% du chiffre d'affaires selon l'activité et le périmètre pris en compte.

La priorité des entreprises est la réduction des coûts de transport. Que ce soit la voiture, l'avion ou le TGV, les déplacements coûtent très chers.

D'après CFO-News.com, le site internet sur la Finance, les e-Activités apportent aussi une réponse pour réduire les frais généraux sur :

- > **Les consommables** : fournitures de bureau, produits d'entretien, petit outillage, énergie et fluides...
- > **Les prestations de services techniques** : frais de locaux (nettoyage, gardiennage, accueil), logistique, maintenance, sécurité, transports et voyages des salariés, informatique...
- > **La surface de bureau nécessaire** : Le principe des bureaux partagés permet à chacun de disposer de l'espace utile uniquement quand il en a besoin : bureau individuel, collectif, salle de réunion équipée ou non de technologies. De nombreuses



BMW fait figure d'exemple. Après avoir expérimenté le télétravail sur 1800 salariés, l'entreprise allemande a étendu sa mise en place dans son groupe. Au Canada, on a calculé que 3 employés en télétravail permettent l'économie de l'équivalent d'un bureau équipé. C'est ainsi qu'AT&T a économisé 3000 \$ par bureau, ce qui représente près de 550 millions de dollars à l'échelle du groupe au Canada. Même constat chez IBM avec la réduction consécutive du parc immobilier : environ 25% des 320 000 employés d'IBM pratiquent le télétravail, ce qui représente une économie de 700 000 \$ sur les coûts immobiliers.

2 LA FRANCE FACE AUX AUTRES PAYS

A l'échelle d'un pays

Les Etats-Unis sont les leaders mondiaux du télétravail. Cette position est confortée par un taux d'adoption des TIC largement supérieur à celui des autres pays. Au début de 2001, la plupart des études estimaient déjà à près de 20 millions le nombre de télétravailleurs aux Etats-Unis. Dès 2004, le Congrès américain a instauré une incitation au télétravail pour certaines agences fédérales, en appliquant une réduction de crédits aux administrations qui ne proposeraient pas une option de télétravail pour leurs fonctionnaires qui pourraient y recourir.

En 2006, l'Espagne a engagé ses fonctionnaires dans le télétravail : le gouvernement espagnol s'est donné pour objectif d'atteindre rapidement 23 000 télétravailleurs dans la fonction publique, soit environ 10% des fonctionnaires d'Etat.

La France tarde à se mettre aux e-Activités

Le nombre de salariés français ayant recours au télétravail, travailleurs à domicile et nomades inclus, n'est que de 6% à 7% en France, contre 23% en Allemagne, en Finlande et au Danemark et jusqu'à 25% de la population néerlandaise. (Source *Du télétravail au travail mobile*, rapport du député Pierre Morel à Lhuissier). La France tarde encore à utiliser le télétravail.

90% des chefs d'entreprise avouent ne pas bien connaître les conditions du télétravail.

« Selon une perception franco-française, certains patrons pensent que leurs salariés en télétravail vont travailler moins que les autres et craignent de perdre leur pouvoir de contrôle », estime la CFTD-cadres.

L'Europe presse le pas

L'Europe a très tôt perçu l'intérêt des e-Activités. En témoigne l'adoption dès 1997 par la Commission européenne d'un ensemble de recommandations sur la dimension sociale de la société de l'information et sur la promotion du télétravail en Europe. En l'inscrivant dans la Stratégie de Lisbonne, elle n'a fait que confirmer ce qu'elle avait anticipé ...

A l'échelle d'une entreprise

Bell Canada affiche sa volonté de se positionner comme innovateur au travers notamment de plusieurs solutions de téléconférence. L'entreprise a ainsi équipé 20 000 de ses employés pour télétravailler au moins un jour par semaine à partir de leur domicile. En 2007, en réduisant leurs déplacements pendulaires, les employés de l'opérateur ont économisé 110 millions de km en parcours cumulés, soit une réduction de 20 000 tonnes de gaz à effet de serre. Et grâce à près de 3 millions de télécontacts avec sa clientèle, l'entreprise a calculé qu'1,9 milliard de tonnes de gaz à effet de serre ont été évitées, soit l'équivalent des émissions annuelles de 403 000 voitures de taille moyenne. (Source rapport annuel 2007 sur la Responsabilité sociale de l'entreprise).

Selon l'étude de la société Insight Express de 2007 citée par TnTIC, les grandes entreprises américaines et australiennes soutiennent activement les e-Activités. Les principaux arguments avancés sont la motivation des employés (26 %), l'augmentation du prix des carburants (14 %), les conditions climatiques ou de trafic (14 %) et les économies sur les coûts de la surface des bureaux (15 %).

D'après le rapport annuel datant de 2007 du Sociaal Cultureel Planbureau (SCP), les Pays-Bas sont les champions européens du télétravail : télétravailleurs occasionnels ou réguliers, environ 25% de la population néerlandaise travaille régulièrement à son domicile.

Depuis 2008, la Toscane investit dans les e-Activités en finançant 50% des dépenses d'infrastructure pour la création de télécentres dans les zones éloignées et de montagne. L'objectif est de créer de nouveaux emplois en évitant les migrations quotidiennes pendulaires et la désertification des zones défavorisées, et en mettant l'accent sur l'emploi des femmes et des jeunes.



L'échange de l'information est un enjeu qui structure les territoires d'aujourd'hui.

Cela concerne les collectivités locales, mais aussi tous les autres acteurs de l'attractivité et de la gouvernance des territoires. Les relations sociales, politiques et économiques souffrent trop souvent de ne pouvoir s'appuyer que sur une information parcellaire, libre et parfois datée. Dans toutes les régions d'Europe, se mettent en place des initiatives qui assurent la circulation de l'information, même dans les zones les plus isolées.

Les territoires, acteurs et promoteurs du changement : un enjeu local...

Cela se présente comme un défi politique majeur et une mission publique pour les collectivités locales que de favoriser cette véritable mutation économique et sociale. Dans les régions françaises, des projets ont émergé. Au travers du réseau IRIS, 12 régions françaises étudient l'impact du développement numérique sur le développement durable et abordent la question des infrastructures et des téléservices. Parmi ces projets mis en place à l'échelle locale, de bonnes pratiques sont inspirantes : l'informatique nomade et sécurisée mise à disposition des agents de l'action sociale (CG des Côtes d'Armor), l'accès aux services publics au travers de Points Info numériques de proximité (CG du Calvados), les télécentres du Cantal, la web TV au service des habitants (CG du Val de Marne)...

Le plan « France Numérique 2012 » de développement de l'économie numérique propose notamment :

- ◆ de développer le télétravail dans le secteur public, en commençant par identifier les postes et fonctions pouvant faire l'objet de télétravail.
- ◆ de mieux faire connaître les avantages du télétravail par une communication mettant en lumière des expériences pilotes emblématiques.
- ◆ d'intégrer le télétravail dans le dispositif de soutien aux plans de déplacement des entreprises.
- ◆ d'accroître la lisibilité des offres de télétravail par la création d'une « offre d'emploi télétravail » dans les fichiers du Pôle Emploi.

Le plan préconise également la mise en œuvre d'appels à projets nationaux, la poursuite du maillage du territoire en télécentres et une meilleure intégration dans le réseau des espaces publics numériques. Les questions du financement et de la formation restent cependant posées.

Cette politique est aussi une réponse à la crise. Les collectivités locales ont compris que ce projet durable est un projet rentable.



Le secteur des TIC contribue à environ 2% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est relativement peu en regard des 4 milliards d'utilisateurs de téléphones portables, de la création d'emplois et de richesse qu'elles ont induites.

Le recours aux TIC contribue aussi à réduire les émissions de CO2 dans tous les secteurs, à une échelle globale de 1 kW investi pour 4 à 10 kW gagnés selon les études récentes (Smart 2020–GeSI 2008, Commission Européenne, CGIET-MEEDDAT-France 2009)

Impacts environnementaux des technologies de l'information

Les ordinateurs, les téléphones portables, les réseaux consomment de l'électricité, utilisent de l'énergie et des matériaux dangereux et polluants pour leur fabrication. Un ordinateur portable nécessite plus de ressources et d'énergie pour le fabriquer qu'un ordinateur de bureau, mais consomme moins d'électricité en fonctionnement. Les consommations énergétiques dues au numérique explosent, d'autant que la vidéo est utilisée de plus en plus fréquemment, et le sera de plus en plus pour la vidéoconférence et toutes les e-Activités. Il faut aussi des ressources rares et polluantes comme le cadmium ou le béryllium pour fabriquer un ordinateur. Pendant longtemps on a aussi utilisé du plomb, du mercure et aujourd'hui les "poubelles numériques" en sont pleines. Une priorité est donc de prolonger la durée de vie des outils (actuellement deux ans pour un ordinateur et moins de 18 mois pour un téléphone mobile). Les industriels et opérateurs font de gros efforts sur l'éco-conception... **Une part de la solution repose également sur le passage à une économie de la fonctionnalité – on loue ses équipements au lieu de les posséder – et à la mutualisation des équipements les plus impactants sur l'environnement.**

Les inquiétudes sociales

D'après une étude InsightExpress auprès d'environ 1200 dirigeants d'entreprises américaines et australiennes, trois obstacles majeurs s'opposent au développement du télétravail :

- ◆ L'inquiétude sur la productivité des télétravailleurs (bien que plusieurs études aient déjà pu montrer que le télétravail entraînait plutôt une augmentation de celle-ci)
- ◆ Les problèmes de sécurité liés à la connexion à distance au système d'information
- ◆ La peur de la perte du lien social.

De plus en plus, les salariés sont dans une recherche de liberté et d'indépendance.

Les TIC leur permettent de travailler de chez eux (ou du lieu de leur choix) et de gagner ainsi en autonomie. C'est le bureau qui s'invite à la maison. Une telle évolution est souvent vécue justement comme une intrusion. Les e-Activités rendent les salariés disponibles en temps réel et presque en permanence. **Elles demandent une capacité personnelle à structurer son temps, à mettre les limites, à être capable de fermer la porte du bureau virtuel, d'autant que les mêmes outils sont utilisés pour les loisirs.**

Impacts sanitaires

L'usage excessif de l'informatique peut générer des troubles psychiques, des addictions, mais aussi des problèmes physiques liés à l'absence d'activité sportive, à de mauvaises positions (chaînes musculaires, yeux...). La question des ondes électromagnétiques est loin d'être réglée, en regard de l'absence actuelle de certitude scientifique. **Une éducation sur tous ces sujets dans une approche critique aurait toute sa place à l'école, d'autant que l'usage systématique des TIC change la relation à l'autre et à son propre corps...**

MOBILISATION COLLECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DES E-ACTIVITÉS DURABLES SUR LES TERRITOIRES

ACIDD, la Caisse des Dépôts, la Délégation aux usages de l'Internet, la DIACT, en partenariat avec l'ADEME, et avec le parrainage du Secrétariat d'Etat à la Prospective et au développement de l'économie numérique, ont souhaité approfondir leurs travaux sur les e-Activités face aux enjeux croisés du développement durable, de l'économie de la connaissance et d'une aspiration nouvelle de la société globalisée.

Les mots « télétravail » et « télécentres » n'ont malheureusement pas suffisamment une image de modernité, de performance et d'attractivité. C'est pour cela que dans le cadre de ces travaux, nous proposons la terminologie « e-Activités et développement durable ».

Nous sommes entrés dans des civilisations numériques avec quatre milliards de téléphones portables, un milliard de PC dans le monde, 150 millions d'utilisateurs de Facebook. Ce n'est pas un phénomène conjoncturel, mais bien un changement structurel : économique, social et culturel. Nous sommes aussi dans un climat de crise qui encourage à remettre à plat les organisations dans une recherche d'efficacité et de création de nouveaux modèles économiques.

C'est aussi une question d'infrastructures. Le développement durable a besoin du très haut débit mutualisé, pour relocaliser des activités économiques (boucles locales), créer de nouveaux espaces d'activités mutualisés, améliorer la gouvernances des territoires, éduquer...

Ce sont les décisions que prendront maintenant les acteurs des territoires, y compris les responsables économiques et sociaux, qui en feront une société désirable. Il s'agit de vaincre les inquiétudes et de parler de qualité de vie partagée.

Un million de personnes en France qui passent en moyenne une heure par jour en moins dans les transports est un objectif raisonnable !

Bibliographie et Sitographie

- > Rapport Pierre Morel-à-L'huissier sur le télétravail (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000819>)
- > France numérique 2012 : (<http://francenumerique2012.fr>)
- > Energie et Europe, Convention des maires : (<http://www.energie-cites.eu/Convention-des-maires-les-villes>)
- > Smart 2020. GeSI. (<http://www.smart2020.org>)
- > Rapport 2009 MEEDDAT-CGIET (<http://www.cgiet.org>)
- > Rapport CESE (<http://www.conseil-economique-et-social.fr>)
- > Entreprise 2.0 (<http://www.usages20.com>)
- > Association française du télétravail (<http://www.aftt.asso.fr>)
- > Travail, réseaux et territoires. Les cahiers du développement numérique des territoires, Caisse des dépôts
- > Compétitivité numérique des territoires - Une réflexion menée par la Caisse des Dépôts et l'Association des Régions de France. 2007. Les cahiers du développement numérique des territoires, Caisse des dépôts
- > Aménagement numérique et durable des territoires. DIACT-ACIDD 2009. (<http://www.acidd.com>)
- > Développement durable 2.0. L'Internet sauvera-t-il la planète ?. Gilles Berhault (préface de Catherine Trautmann). Edition de l'Aube 2009
- > Petit précis d'efficacité collective Tome 1 - Travailler autrement. Richard Collin. 2006
- > Le Capitalisme Cognitif. Yann Moulier-Bouthan



Former les passeurs d'avenir des territoires... Les coachs du développement durable 2.0

Les profondes transformations que nous vivons sur les territoires génèrent des besoins en compétence nouveaux. **La proposition est de former une nouvelle génération d'acteurs et de décideurs pour qu'ils maîtrisent les enjeux de la société de l'information et de l'économie de la connaissance, le rôle des TIC au service du développement durable des territoires.** Chacun doit ainsi renforcer sa capacité à imaginer et à mettre en œuvre des solutions de développement durable adaptées à leur contexte local. Il s'agit pour eux aussi de mobiliser, de former, d'accompagner aux changements.

Une telle compétence requiert une formation et une approche pluridisciplinaire qui permet le croisement de compétences de différentes origines : cadres décideurs du secteur public et des grandes collectivités territoriales, acteurs opérationnels de l'entreprise, enseignants, journalistes, dirigeants associatifs...

Outre une sensibilisation aux enjeux planétaires, aux mutations culturelles, économiques et sociales en cours, aux apports des TIC et des technologies vertes, la formation **doit s'ouvrir à la coopération, la mutualisation et à de nouveaux comportements, au Web 2.0, Web 3.0**, aux nouveaux réseaux de communication, au développement des objets « intelligents et interconnectés », aux nouvelles solutions économiques : économies circulaires, économie de la fonctionnalité...

Cette proposition de former des « passeurs d'avenir » des territoires, appelée « coach du développement durable des territoires », a été présentée dans le cadre des travaux « Aménagement numérique et durable des territoires », organisés par la DIACT, le MEEDDAT et ACIDD, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et des partenaires du programme TIC21.



contact@acidd.com
www.acidd.com



Créer les espaces urbains de mutualisation pour les e-activités et le développement durable

Le Cluster Green and Connected Cities s'inscrit comme démarche unique et emblématique, de collaboration entre des collectivités territoriales, des grandes entreprises innovantes, des réseaux d'experts et des organisations internationales. La démarche est évidemment encore ouverte à des organisations qui souhaiteraient rejoindre le cluster.



Le Cluster Green and connected cities regroupe 21 villes d'Europe et de Méditerranée, 10 groupes industriels et de services, des centres de recherche, des réseaux d'experts, des organisations nationales et internationales pour inventer et expérimenter la ville verte et connectée qui répond aux objectifs de lutte contre les changements climatiques et de respects des équilibres sociaux et culturels, d'innovation économique. Les villes françaises sont Bordeaux, Grenoble, Nice, Strasbourg, Valenciennes...



Innover et expérimenter

La promesse du cluster 'Green and Connected Cities' est de créer, d'expérimenter et de faire vivre des initiatives innovantes et opérationnelles pour la ville durable et connectée : bâtiment intelligent, mobilité, nouveaux modèles économiques, gouvernance, efficacité énergétique... Les technologies numériques sont mobilisées pour contribuer aux enjeux du développement durable dans les territoires urbains.

Le premier projet opérationnel lancé par le cluster est la création dans des villes euro-méditerranéennes de différentes expérimentations de **lieux de mutualisation et d'e-Activités de nouvelle génération, à la fois lieux intermédiaires évolutifs urbains et dispositifs innovants de vie et de travail pour une ville durable :**

- ◆ favorisant et soutenant l'innovation économique, culturelle et sociale,
- ◆ favorisant le déploiement de nouveaux modèles d'activités, de pratiques innovantes et de nouveaux types de lieux d'activités et de services,
- ◆ fondés sur les meilleurs usages des technologies pour le développement durable et favorisant les évolutions nécessaires des comportements individuels et collectifs, notamment par le biais de la formation,
- ◆ répondant aux impératifs de qualité de vie partagée, de création de richesses et d'un développement durable audacieux et solidaire,
- ◆ dans des lieux exemplaires sur le plan du design et de la qualité environnementale et énergétique.

Le Cluster est piloté par ACIDD et Grenoble Ecole de Management. Il bénéficie du soutien de l'Union pour la Méditerranée, du Comité des régions de l'Union européenne, de l'Agence européenne de l'environnement, de l'Etat français.



laurent.coussediere@acidd.com et anne.paillet@acidd.com
www.acidd.com

La démarche adoptée est celle d'un projet collaboratif innovant dans lequel chacun des membres et contributeurs participe activement au processus et aux travaux de co-construction.

<http://www.acidd.com>
<http://www.ademe.fr>
<http://www.diact.gouv.fr>
<http://www.caissedesdepots.fr>
<http://delegation.internet.gouv.fr>

S'informer, contribuer, débattre
 > <http://www.e-activitesdurables.eu/>

Réalisé dans le cadre du programme TIC21 en co-
 Pilotage pour ACIDD : Gilles Bernault avec la collaboration de Jacques Decuignières (ACIDD), Sophie Bernay et Virginie Trosset (Caisse des Dépôts), Jérôme Coutant (DIACT).
 Participation à la rédaction de l'équipe SIFE, sous la direction de Richard Collin, directeur de l'Institut de l'Entreprise 2.0 de Grenoble Ecole de Management
 Maquette /réalisation : DUCTUS 05/09



ACIDD pilote le programme **TIC21**
 soutenu par l'ADEME, l'Agence européenne de l'environnement,
 la Caisse des Dépôts et Consignations, la Délégation aux usages de l'Internet, le
 fonds de développement régional et l'Europe, Orange, PricewaterhouseCoopers,
 l'Agence mondiale de solidarité numérique, l'ARF, la FING, Villes Internet.



Ce projet est co-financé par l'Union
 Européenne. L'Europe s'engage en France avec
 le fonds européen de développement régional.